

5 LES JARDINS

5.1. Présentation des jardins de l'arrondissement CDN—NDG

L'arrondissement CDN—NDG compte 28 jardins sur son territoire (16 à CDN et 12 à NDG), dont 8 jardins communautaires et 20 jardins collectifs. Certains de ces jardins sont situés dans des parcs, d'autres sur des terrains privés ou institutionnels. De plus, nous retrouvons sur le territoire, 3 toits verts répertoriés ainsi qu'un jardin de fleurs aménagés dans l'un des parcs municipaux.

L'objectif des jardins est d'offrir un lieu de jardinage urbain afin d'améliorer la sécurité alimentaire des citoyens. Qu'il soit de type communautaire ou collectif, le jardinage permet la stimulation de l'interaction sociale, tout en brisant, pour certains, le sentiment d'isolement. Les jardiniers reçoivent des conseils horticoles et partagent leur savoir-faire. L'arrondissement CDN—NDG offre plus de 1 000 unités de jardinage sur son territoire, incluant les jardins collectifs et privés.

5.1.1. Les types de jardins

Pour procéder au portrait des jardins, nous avons classifié ceux-ci comme suit :

- ✓ les jardins communautaires;
- ✓ les jardins collectifs;
- ✓ les toits verts;
- ✓ les jardins de fleurs;

Le tableau 5-1 présente les jardins communautaires (incluant les jardins communautaires privés) situés dans l'arrondissement CDN—NDG.



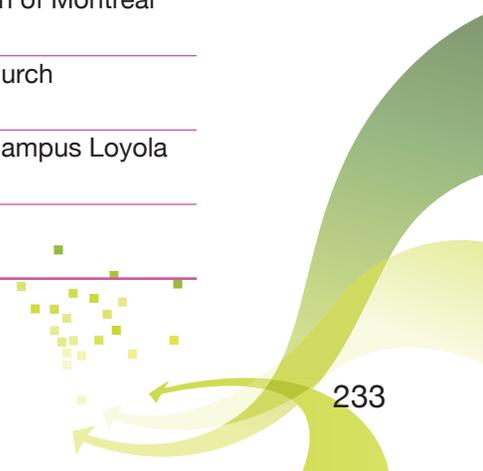
Tableau 5-1 Réseau des jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG

Réseau des jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG					
Nom	Quartier	Nombre de jardinets	Localisation gestion	Type de	Particularités
Jardin communautaire Châteaufort	CDN	158	Van Horne et Darlington	Partenariat	Comité de jardin: OBNL
Jardin communautaire de la Savane	CDN	28	Parc de la Savane	Partenariat	Comité de jardin: OBNL
Jardin communautaire NDG	NDG	46	Rosedale et Côte St-Luc	Partenariat	Comité de jardin
Jardin communautaire Rencontres	NDG	39	NDG et Botrel	Partenariat	Comité de jardin
Jardin communautaire Saint-Raymond	NDG	23	Upper Lachine et Oxford	Partenariat	Comité de jardin / jardin de fleurs
Jardin communautaire Victoria	CDN	142	Victoria et Bourret	Partenariat	Comité de jardin
Jardins privés de l'arrondissement CDN—NDG					
Unilever	CDN	12	Square Décarie, stationnement	Privé	Entreprise privée
Benny Farm	NDG	70	Cavendish et	Privé Monkland	Coopérative d'habitation

Le tableau 5-2 présente les jardins collectifs situés dans l'arrondissement CDN-NDG par quartier.

Tableau 5-2 Réseau des jardins collectifs de l'arrondissement CDN—NDG

Réseau des jardins collectifs de l'arrondissement CDN—NDG				
Quartier de CDN				
Nom	Organisme	Localisation	Type de gestion	Particularités
Isabella	SOCENV	4725-4775, Isabella	Partenariat	Voisinage / OMHM
Gatineau	SOCENV	5250, Gatineau	Partenariat	Voisinage / OMHM
Goyer	SOCENV	3010, Goyer	Partenariat	Voisinage / Immeuble privé
Barclay	SOCENV	4720, Barclay	Partenariat	Voisinage / OMHM (encore membre du réseau mais inactif en 2009)
Place Lucy	SOCENV	5600, Décarie	Partenariat	Voisinage / OMHM
Place Newman	SOCENV	6300, Décarie	Partenariat	Voisinage / OMHM
Relais	SOCENV	4605, Bouchette	Partenariat	Partenaire - Relais CDN
École Simonne-Monet	SOCENV	3850, Dupuis	Partenariat	Scolaire
École des Nations	SOCENV	4860, Vézina	Partenariat	Scolaire
St-Pascal	SOCENV	6570, ch. de la CDN	Partenariat	Paroissial / partenaires - Baobab
Mountain Sights	CDN / SOCENV	7802, Mountain Sights	Partenariat	Partenaire - CCMS
Pavillon Alfred-Desrochers de l'IUGM	SOCENV	5325, Victoria	Partenariat	Hôpital, centre de jour
Femmes du monde	SOCENV	5703, Northmount	Partenariat	Partenaire - Femme du monde (propriété privée)
Quartier de NDG				
Jardin Cantaloupe	Action communiterre	4335, Hampton	Partenariat	Partenaire - Hampton YMCA
Jardin Rosemary	Action communiterre	6870, Terrebonne	Partenariat	Église Rosedale-Queen Mary United
Garden of Thyme	Action communiterre	2055, Oxford	Partenariat	École, (St. Raymond's) pavillon Saint-Raymond School
Jardin Phoenix	Action communiterre	5035, boul. de Maisonneuve	Partenariat	Église / Unitarian Church of Montreal
Linden Garden/ Jardin du Tilleul	Action communiterre	6405, Terrebonne	Partenariat	Église / St. Monica's Church
People's Potato	Action communiterre	Terrebonne et Coronation	Partenariat	Université Concordia, Campus Loyola
École Les-Enfants-du-Monde	Action communiterre	5350, Rosedale	Partenariat	École



Les tableaux 5-3 et 5-4 présentent d'autres formes de jardinage, tels que les toits verts et les jardins de fleurs.

Tableau 5-3 Toits verts de l'arrondissement CDN—NDG

Nom	Quartier	Localisation	Type de gestion	Particularités
Maison de la culture CDN	CDN	5290, chemin de la CDN	Ville	
Jardin Chez Soi	NDG	Cavendish et Monkland	Privé	Benny Farm
Centre sportif de NDG	NDG	Monkland et Benny	Contractuel	

Tableau 5-4 Jardins de fleurs de l'arrondissement CDN—NDG

Nom	Organisme	Localisation	Type de gestion	Particularités
Garden of Thyme (St. Raymond's)	Action communiterre	2055, Oxford	Partenariat	École, pavillon Saint-Raymond School

Plus loin dans ce chapitre, nous présentons le portrait global des jardins en tenant compte de leur historique, des équipements, du milieu environnant, des clientèles et de leur utilisation afin d'en dégager les grandes tendances en ce qui a trait à leur utilisation.

Pour préparer ces portraits, la DCSLDS s'est basée sur les statistiques qu'elle compile annuellement sur l'utilisation des jardins communautaires et collectifs. Elle ne dispose cependant pas de données qui auraient été cumulées à la suite d'un comptage méthodique des usagers des jardins. Le personnel de la DCSLDS et les partenaires ont cependant une large connaissance des habitudes de fréquentation des jardins et ont pu dégager de grandes orientations.

5.1.2. Les différentes fonctions

Dans la préparation du portrait des jardins et leur évaluation, nous avons tenu compte des diverses fonctions suivantes, si applicable :

- ✓ cabanon;
- ✓ terre et bordure;
- ✓ aire de pique-nique;
- ✓ aire de détente;
- ✓ signalisation;
- ✓ sentier;
- ✓ mobilier;
- ✓ équipement;
- ✓ intégration des diverses composantes;
- ✓ éclairage;
- ✓ sécurité.

5.1.3. Les modes de gestion

De façon générale, l'arrondissement CDN—NDG a recours à deux modes de gestion, soit la régie ou le partenariat. Dans le premier cas, l'arrondissement CDN—NDG, de par les pouvoirs dont il dispose, prend en charge toutes les responsabilités de gestion (planification, organisation, direction, contrôle) inhérentes au fonctionnement des installations. Les diverses responsabilités de gestion sont partagées entre plusieurs services internes de la Ville et de l'arrondissement CDN—NDG (Direction des immeubles, DCSLDS, Direction des travaux publics, etc.). La gestion de ces espaces et équipements comprend diverses fonctions : l'accueil des usagers, la programmation, l'animation des services et des activités, l'entretien courant, etc.

Dans le cas du partenariat, l'arrondissement CDN—NDG délègue certaines de ses responsabilités de gestion à un OBNL. Dans ce modèle, l'arrondissement CDN—NDG ne se départit pas de toutes ses responsabilités à l'égard des services : il maintient son engagement à l'égard du service tout en se libérant de son rôle de gestionnaire de production. Ce mode de gestion avec un organisme du milieu est d'ailleurs le mode d'intervention choisi par plusieurs arrondissements de la Ville depuis plusieurs années en matière de sport et de loisir.

Tel que le démontre les tableaux 5-1, 5-2, 5-3 et 5-4, l'arrondissement CDN—NDG applique dans la plupart des cas un mode de gestion en partenariat avec des organismes mandataires ou des comités bénévoles, créés pour la plupart au sein même des usagers des jardins communautaires.

Dans plusieurs jardins communautaires, l'entretien de base est assuré par la Direction des travaux publics. Enfin, dans tous les jardins situés sur des terrains municipaux, l'arrondissement CDN—NDG est responsable de l'entretien préventif et mécanique des installations mises à la disposition des utilisateurs.

5.2. Les indicateurs

Comme le Plan directeur vise à établir les orientations que devrait prendre l'arrondissement CDN—NDG afin de consolider et développer, si nécessaire, son réseau d'infrastructures, il fallait d'abord élaborer un ou des indicateurs témoins permettant de comparer le réseau des jardins de l'arrondissement CDN—NDG avec celui d'arrondissements ou municipalités comparables pour éventuellement formuler les constats et recommandations appropriées.

Pour les jardins communautaires, nous avons retenu trois types de comparaison, soit le reflet du taux d'inscription et de la demande pour l'arrondissement CDN—NDG, le ratio de jardinets par nombre d'habitants (réseau des jardins communautaires, sans et avec les jardins collectifs) et finalement, une comparaison du nombre de jardinets existants dans les autres arrondissements de la Ville participant au réseau des jardins communautaires.

Selon les circonstances, il pourrait s'avérer hasardeux de tirer des conclusions sur la seule base de ces indicateurs. Au moment d'écrire les recommandations, il pourrait être nécessaire de tenir compte, pour chaque installation, des clientèles cibles, de leurs coutumes, de la facilité de déplacement sur le territoire, du tissu social, etc.

Le tableau 5-5, indique le nombre total d'inscriptions, ce qui correspond au nombre total de jardinets (l'occupation étant maximale). Les fréquentations saisonnières par jardin y sont aussi illustrées.

**Tableau 5-5 Jardins communautaires
- Inscriptions et fréquentations 2009**

Noms des jardins communautaires	Inscriptions	Fréquentations
Châteaufort	158	17 321
De la Savane	28	3 088
Notre-Dame-de-Grâce	46	5 041
Rencontres	39	4 273
Saint-Raymond	23	2 300
Victoria	142	15 237

Note : Les fréquentations proviennent de la base de données de la programmation 2009 de la DCSLDS et les inscriptions proviennent de l'application informatique Athéna de la Ville. Pour le jardin communautaire Châteaufort, les données 2008 ont été utilisées (le jardin était fermé pour rénovation en 2009). Toutes les données ont été extraites de l'application informatique Athéna de la Ville.

Le tableau 5-6 indique le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente pour les différents jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG au début de la saison 2010. Il s'agit d'un portrait ponctuel qui évolue continuellement puisque des places sont offertes chaque année, alors que de nouvelles demandes sont également enregistrées.

**Tableau 5-6 Liste d'attente par
jardin communautaire**

Nom du jardin communautaire	Nombre de personnes
Notre-Dame-de-Grâce	23
Rencontres	32
Saint-Raymond	14
De la Savane	11
Châteaufort	59
Total	139

Note : Le jardin communautaire Victoria étant privé, le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente n'est pas disponible.

Selon nos données historiques, le temps d'attente moyen pour obtenir un jardinets dans l'arrondissement CDN—NDG est de trois ans. Le taux annuel de renouvellement est en moyenne de 87 % pour l'ensemble des jardins. C'est donc 13 % des jardinets qui deviennent disponibles à chaque début de saison permettant ainsi d'offrir approximativement 57 nouvelles places, soit environ 40 % de la liste d'attente (source : Rapport sur le taux de renouvellement des jardinets par jardin, application informatique Athéna de la Ville). Retenons toutefois

que cette liste ne se libère partiellement qu'à un seul moment dans l'année, alors que les nouvelles demandes de jardinets sont enregistrées de façon continue. Ces dernières données sont donc relativement cohérentes avec le délai d'attente de trois ans.

Le tableau 5-7 présente le ratio de jardinets disponibles par personne au sein de l'arrondissement CDN—NDG. Il s'agit essentiellement des jardins communautaires (jardins collectifs non inclus). Les données concernant la population totale de l'arrondissement CDN—NDG proviennent du recensement 2006. Dans le quartier de CDN, en moyenne, 1 jardinet est disponible pour 302 personnes. Dans le quartier de NDG, 1 jardinet

est disponible en moyenne pour 612 personnes. À première vue, nous pouvons donc affirmer que le quartier de CDN est mieux desservi par rapport au secteur NDG. Finalement, pour l'ensemble de l'arrondissement CDN—NDG, le ratio est de 1 jardin communautaire pour 379 personnes.

Le tableau 5-8 présente le ratio de citoyens par jardinet dans les jardins collectifs au sein de l'arrondissement CDN—NDG. Les données concernant la population totale de l'arrondissement CDN—NDG proviennent du recensement 2006. Dans le quartier de CDN en moyenne 1 jardinet est disponible pour 713 personnes. Dans le quartier de NDG, 1 jardinet est disponible en

Tableau 5-7 Normes de desserte en termes de quantité et d'accessibilité des jardins communautaires (exclusivement)

Quartier	Nombre de jardins	Nombre de jardinets	Population (recensement 2006)	Ratio citoyens/jardinet
NDG	3	108	66 074	612
CDN	3	328	99 174	302
CDN—NDG	6	436	165 248	379

Tableau 5-8 Normes de desserte en termes de quantité et d'accessibilité des jardins collectifs

Quartier	Nombre de jardins	Nombre de jardinets	Population (recensement 2006)	Ratio citoyens/jardinet
NDG	7	104	66 074	635
CDN	13	139	99 174	713
CDN—NDG	20	243	165 248	680

Note : L'apport des jardins privés dans l'arrondissement CDN—NDG n'a pas été comptabilisé (Benny Farm : 70 jardinets et Unilever : 12 jardinets).



moyenne pour 635 personnes. Finalement, pour l'ensemble de l'arrondissement CDN—NDG, le ratio est de 1 jardinet pour 680 personnes.

Le tableau 5-9 démontre le ratio de citoyens par jardinet au sein de l'arrondissement CDN—NDG, incluant cette fois-ci, les jardins des jardins communautaires et des jardins collectifs. Les données concernant la population totale de l'arrondissement CDN—NDG proviennent du recensement 2006. Dans le quartier de CDN, en moyenne, 1 jardinet est disponible pour 212 personnes. Dans le quartier NDG, 1 jardinet est disponible en moyenne pour 209 personnes. Finalement, pour l'ensemble de l'arrondissement CDN—NDG, le ratio est de 1 jardin communautaire ou collectif pour 211 personnes.

Tableau 5-9 Normes de dessertes en termes de quantité et d'accessibilité des jardins communautaires et collectifs

Quartier	Nombre de jardins	Nombre de jardinets	Population (recensement 2006)	Ratio citoyens/jardinet
NDG	11	316	66 074	209
CDN	16	467	99 174	212
CDN—NDG	27	783	165 248	211

Le tableau 5-10 présente le nombre de citoyens par jardinet disponible pour tous les arrondissements participant au réseau de jardins communautaires de la Ville (excluant les jardins collectifs ou autres formes de jardinage). Les données concernant les populations totales des arrondissements proviennent du recensement 2006.

Tableau 5-10 Normes de desserte en termes de quantité et d'accessibilité des jardins communautaires de l'ensemble de la Ville

Arrondissement	Nombre de jardins	Nombre de jardinets	Population (recensement 2006)	Ratio citoyens/ jardinets
Ahuntsic-Cartierville	9	1 042	126 607	122
Anjou	6	444	40 891	92
CDN—NDG	6	436	165 248	379
Lachine	4	247	41 391	168
Lasalle	2	428	74 763	175
Le Sud-Ouest	6	422	69 680	165
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	10	972	129 110	133
Montréal-Nord	1	130	83 911	645
Outremont	1	58	22 897	395
Plateau Mont-Royal	4	286	101 054	353
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	6	357	105 372	295
Rosemont—La Petite-Patrie	10	929	133 618	144
Saint-Laurent	6	196	84 833	433
Saint-Léonard	2	104	71 730	690
Verdun	3	475	66 078	139
Ville-Marie	11	458	78 876	172
Villeray—Saint-Michel —Parc Extension	7	822	142 825	174
Total	94	7 806	1 538 884	N/A
Moyenne	6	459	90 523	275



Le rapport « nombre de citoyens par jardinet disponible » en ce qui concerne les jardins communautaires seulement démontre d'importantes disparités parmi les différents arrondissements de la Ville. L'arrondissement CDN-NDG se situe au-dessus de la moyenne (quoique le quartier de CDN pris isolément s'en rapproche un peu plus). *A priori*, il semblerait que l'offre de service en matière de jardins communautaires est légèrement déficiente. Toutefois, il est nécessaire de considérer l'importance de la population et le peu de terrains disponibles sur le territoire. Enfin, retenons que le réseau de jardins collectifs est beaucoup plus structuré dans CDN-NDG qu'ailleurs et qu'en tenant compte de cette offre, le rapport passe à 1 jardinet pour 211 citoyens (les données qui tiennent compte des jardins collectifs pour les autres arrondissements ne sont pas disponibles, mais leur importance serait nettement inférieure à ce que connaît CDN-NDG).

Bien que le rapport citoyens/jardinets soit intéressant, il est important de souligner l'importance de la dimension des lopins de terre attribués à chaque usager. En effet, historiquement, la norme reconnue quant à la dimension des jardinets sur le territoire de la Ville est de 3 mètres par 6,1 mètres, soit 18,6 mètres carrés. La tendance concernant la grandeur des parcelles de jardinage peut varier d'un endroit à l'autre, mais il semble que la moyenne nord-américaine se situe près de la nôtre, soit 18,6 mètres carrés pour une famille dans de petites villes (source : American Community Gardening Association et Evergreen Canada). Soulignons également que certaines grandes villes américaines offrent plutôt des parcelles de près de 0,7 mètre carré, ce qui est extrêmement petit. Par exemple, la Ville de Seattle aux États-Unis, reconnue pour ses différentes actions en ce qui concerne les développements en agriculture ur-

baine, offre 1 jardinet pour 300 citoyens, ce qui se situe au-dessus de la moyenne montréalaise. Cet exemple ne sert qu'à démontrer que le nombre de jardinets offerts ne peut être pris en considération isolément sans tenir compte de leur dimension. Si l'arrondissement CDN-NDG réduisait la dimension des jardinets de moitié, il en offrirait 972 pour un ratio citoyens/jardinets de 170, nettement inférieur à la moyenne montréalaise de 275. Il n'est toutefois aucunement question de retenir une telle option.

5.3. Portrait du jardinage

Malgré la rareté des terrains disponibles, les citoyens de l'arrondissement CDN-NDG profitent de 6 jardins communautaires ainsi que de quelques jardins collectifs, toits verts et jardins de fleurs. Chacun de ces types de jardinage mérite un exposé plus détaillé et certaines nouvelles tendances en jardinage urbain doivent également être abordées.

5.3.1. Les jardins communautaires

D'entrée de jeu, il est important de préciser qu'en 2006, à la suite des recommandations de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal portant sur une possible contamination des sols, certains arrondissements de la Ville ont procédé à des analyses dans les jardins communautaires. Dans ce contexte, l'arrondissement CDN-NDG a procédé, en novembre 2006, à l'évaluation du potentiel de contamination et de la qualité environnementale des sols de tous les jardins communautaires sur son territoire. Tous les résultats recueillis ont ensuite été transmis à la Direction de la santé

publique de Montréal afin d’obtenir son avis formel. À cet égard, tous les sols des jardins communautaires de l’arrondissement CDN—NDG ont été jugés conformes à la réglementation et aucune action de réhabilitation n’était nécessaire. Les utilisateurs ont donc accès à des installations sécuritaires rencontrant les normes environnementales en vigueur et permettant une culture de plantes comestibles sans aucun danger pour la santé.

Bien que de façon générale les sols soient de bonne qualité dans l’ensemble des jardins de l’arrondissement CDN—NDG, chacun d’eux présente tout de même des particularités qui leur sont propres. Il est donc utile de présenter sommairement chaque jardin en y ajoutant les données statistiques pertinentes quant à leur utilisation.

Jardin communautaire NDG

Le jardin communautaire NDG dessert la partie nord-ouest du quartier. Ce petit jardin accueille en bonne partie des personnes plus âgées mais de plus en plus de familles. Il a été conçu dans les années 1980. Ce jardin demeure en bon état mais nécessitera un entretien rigoureux appuyé d’une évaluation annuelle récurrente.

(Voir l’encadré du secteur de Loyola pour la brève description de la population du secteur dans lequel il se trouve)

District de Loyola

Données générales

Densité de population : 36 713 habitants

Proportion population selon groupe d’âge :

0-14 ans :	16,3 %
15-24 ans :	11,8 %
25-34 ans :	15,7 %
35-64 ans :	40,3 %
65-79 ans :	10,4 %
80 ans et plus :	5,5 %

Taux d’immigrants : 47,8 %

Origines ethniques majoritaires :
Chine, Roumanie, Philippines

Trois indicateurs de défavorisation sociale

Proportion de familles monoparentales : 23,8 %

Proportion de personnes vivant seules : 40,2 %
(taux le plus élevé de l’arrondissement CDN—NDG)

Proportion de personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont divorcées, séparées ou veuves : 19,2 %

Trois indicateurs de défavorisation matérielle

Taux d’emploi des personnes âgées de 15 ans et plus : 53,9 %

Revenu moyen des particuliers âgés de 15 ans et plus : 28 071 \$

Proportion de personnes âgées de 15 ans qui n’ont pas un diplôme d’études secondaires : 16,2 %



Jardin communautaire de la Savane

Le jardin communautaire de la Savane a été créé dans les années 1990. Il est situé directement dans le parc du même nom. Géré par un comité bénévole qui relève de l'organisme Centre communautaire Mountain Sights, ce jardin permet à la population locale d'améliorer leur sécurité alimentaire, tout en donnant l'occasion aux citoyens, en particulier les femmes des communautés résidentes de ce secteur, de sociabiliser et d'obtenir de l'expérience en gestion d'organisation. Ce jardin demeure en bon état mais nécessitera un entretien rigoureux appuyé d'une évaluation annuelle récurrente.

(Voir l'encadré du secteur de Snowdon pour la brève description de la population du secteur dans lequel il se trouve)

Jardin communautaire Victoria

Situé sur la rue Victoria, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bourret, le jardin communautaire Victoria est situé sur un terrain appartenant à l'Hôpital Juif de Montréal et a été conçu au cours des années 1980. Ce jardin est composé majoritairement de membres de la communauté philippine et est très fréquenté. Il demeure en bon état mais nécessitera un entretien rigoureux appuyé d'une évaluation annuelle récurrente.

(Voir l'encadré du secteur de Snowdon pour la brève description de la population du secteur dans lequel il se trouve)

District de Snowdon

Données générales

Densité de population : 33 232 habitants

Proportion population selon groupe d'âge :

0-14 ans : 18,1 % (supérieur de 1,8 % à la moyenne de l'arrondissement CDN—NDG)

15-24 ans : 12,6 %

25-34 ans : 17 %

35-64 ans : 39 %

65-79 ans : 9 %

80 ans et plus : 4,4 %

Taux d'immigrants : 52 %

Origines ethniques majoritaires :

Philippines, Maroc, Chine

Trois indicateurs de défavorisation sociale

Proportion de familles monoparentales : 22 %

Proportion de personnes vivant seules : 37,1 %

Proportion de personnes âgées de 15 ans

ou plus qui sont divorcées, séparées ou veuves : 18,2 %

Trois indicateurs de défavorisation matérielle

Taux d'emploi des personnes âgées

de 15 ans et plus : 56 %

Revenu moyen des particuliers âgés

de 15 ans et plus : 26 947 \$

Proportion de personnes âgées de 15 ans

qui n'ont pas un diplôme d'études secondaires : 15,1 %

Jardin communautaire Châteaufort

Le jardin communautaire Châteaufort est situé dans le parc Mahatma Gandhi, au-dessus du réservoir d'eau potable Darlington. Créé dans les années 1980, ce jardin a subi plusieurs cures d'embellissement, dont la première en 2001 dans le cadre d'un projet de revitalisation lié à un programme de quartier ciblé (zone de défavorisation importante). La seconde est en cours de réalisation et le jardin sera ouvert pour la saison estivale 2011 après deux ans de fermeture. Ce jardin est géré par un OBNL depuis plusieurs années. Il regroupe des usagers issus de plus de 35 communautés culturelles différentes qui vivent dans le secteur de Darlington. Voici une brève description de la population du secteur dans lequel il se trouve.

(Voir l'encadré du secteur de NDG pour la brève description de la population du secteur dans lequel il se trouve)

Jardin communautaire Rencontres

Le jardin communautaire Rencontres fait partie des jardins les plus visités notamment par des touristes et des universitaires intéressés par l'agriculture urbaine. Situé à l'est du quartier de NDG, plus précisément sur une dalle de béton couvrant l'autoroute Décarie, au sud de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, ce jardin a été conçu avec audace dans les années 1980 au milieu d'un endroit plutôt hétéroclite où il était difficile d'imaginer que des légumes pourraient y pousser un jour. Ce petit jardin est géré par un comité bénévole et accueille diverses générations. Ce jardin demeure en bon état, toutefois, il nécessitera un entretien rigoureux appuyé d'une évaluation annuelle récurrente.

(Voir l'encadré du secteur de NDG pour la brève description de la population du secteur dans lequel il se trouve)

Jardin communautaire Saint-Raymond

Le jardin communautaire Saint-Raymond est situé sur un terrain appartenant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et les utilisateurs proviennent en bonne partie des immeubles situés à proximité, appartenant à cet organisme et administrés

par celui-ci. Ce jardin a également été conçu dans les années 1980 et est géré par un comité bénévole. Ce jardin demeure en bon état, mais nécessitera un entretien rigoureux appuyé d'une évaluation annuelle récurrente.

(Voir l'encadré du secteur de NDG pour la brève description de la population du secteur dans lequel il se trouve)

District de NDG

Données générales

Densité de population : 28 304 habitants

Proportion population selon groupe d'âge :

0-14 ans :	14,6 %
15-24 ans :	13,8 %
25-34 ans :	16,8 %
35-64 ans :	42,1 %
65-79 ans :	8,3 %
80 ans et plus :	4,3 %

Taux d'immigrants : 29,1 %

Origines ethniques majoritaires :

Chine, France, Italie

Trois indicateurs de défavorisation sociale

Proportion de familles monoparentales : 22,4 %

Proportion de personnes vivant seules : 38,2 %

Proportion de personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont divorcées, séparées ou veuves : 17,6 %

Trois indicateurs de défavorisation matérielle

Taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans et plus : 64,6 %

Revenu moyen des particuliers âgés de 15 ans et plus : 40 290 \$

Proportion de personnes âgées de 15 ans qui n'ont pas un diplôme d'études secondaires : 10,9 %

Les tableaux qui suivent viennent compléter le portrait global des jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG.

Le tableau 5-11, illustre les différents groupes d'âge d'utilisateurs pour chaque jardin. On constate que 43 % des jardiniers ont plus de 55 ans. Le groupe des 45 à 55 ans, quant à lui, occupe la deuxième position avec 22 %, suivi du groupe des 35 à 44 ans avec 21 %. De plus, bien que cette information ne paraisse pas au tableau, nous savons que les utilisateurs de ces jardins vivent à proximités de ceux-ci dans une proportion de 85 %.

Tableau 5-11 Représentativité des groupes d'âge des jardiniers par jardin

Nom	Quartier	Nombre de jardinets	18-24		25-34		35-44		45-54		55 et +	
				%		%		%		%		%
NDG	NDG	46	0	0 %	3	7 %	9	20 %	6	13 %	28	61 %
Rencontres	NDG	39	2	5 %	3	8 %	12	31 %	6	15 %	16	41 %
Saint-Raymond	NDG	23	0	0 %	2	9 %	4	17 %	1	4 %	16	70 %
De la Savane	CDN	28	3	11 %	5	18 %	6	21 %	5	18 %	9	32 %
Châteaufort	CDN	158	3	2 %	19	12 %	32	20 %	47	30 %	57	36 %
Total		294	8	3 %	32	11 %	63	21 %	65	22 %	126	43 %

Note : Les données du jardin Victoria ne sont pas disponibles. Pour le jardin communautaire Châteaufort, les données 2008 ont été utilisées (le jardin était fermé pour rénovation en 2009). Toutes les données ont été extraites de l'application informatique Athéna de la Ville.

Le tableau 5-12 présente les résultats de l'évaluation des jardins fondée sur la zone de desserte, leur état général et l'utilisation des espaces. L'exercice d'évaluation a été réalisé par les intervenants responsables des jardins communautaires au sein de la DCSLDS qui ont d'abord procédé individuellement avant de mettre en commun les résultats et d'en arriver à un consensus.

Tableau 5-12 Synthèse de l'évaluation des jardins

	Adéquation dans la zone de desserte (35 %)	État du jardin (40 %)	Utilisation des espaces (25 %)	Pointage final (100 %)
Quartier de CDN				
De la Savane	28 %	17 %	25 %	70 %
Châteaufort	25 %	40 %	25 %	90 %
Victoria	28 %	22 %	25 %	75 %
Quartier de NDG				
NDG	25 %	21 %	25 %	71 %
Rencontre	20 %	26 %	25 %	71 %
Saint-Raymond	27 %	23 %	25 %	75 %

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'état physique des jardins en général est relativement bon. Les notes qui paraissent au tableau ci-haut reflètent toutefois une déficience dans l'entretien.

Le tableau 5.13 indique des recommandations générales à appliquer à chaque jardin communautaire et qui tiennent compte de leur état général.

Tableau 5-13 Recommandations quant aux aménagements physiques

Jardin communautaire	Recommandation
Châteaufort	S.O. (nouveau jardin et entretien régulier)
NDG	Travaux nécessaires et entretien régulier
Rencontres	Entretien régulier
Saint-Raymond	Entretien régulier
Victoria	Entretien régulier
De la Savane	Travaux nécessaires et entretien régulier



5.3.2. Les jardins collectifs

À partir des années 1990, à l'initiative de groupes de citoyens et de groupes communautaires répondant à la pauvreté croissante dans la société, le mouvement de jardinage communautaire a pris un nouvel élan tant à Montréal qu'à travers le Québec avec l'émergence de nouveaux « jardins collectifs ». Inspirés des mouvements de sécurité alimentaire et du jardinage à base communautaire en Amérique du Nord, tout comme du mouvement de jardinage collectif français, ces nouveaux jardins se nomment « jardins collectifs » pour se distinguer des jardins communautaires du programme de la Ville, tant au niveau de leurs objectifs et de leur mode de fonctionnement, qu'au niveau de leur enracinement communautaire. (source : Au cœur de notre quartier, un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif, pp. 15-16).

L'arrondissement CDN—NDG compte plus de 20 de ces jardins collectifs qui sont gérés principalement par deux organismes, soit Action communiterre et la Société environnementale de la Côte-des-Neiges. Voici un bref résumé du programme :

- ◆ Pratique alternative au dépannage alimentaire.
- ◆ Forme de jardinage axé sur les liens communautaires et le développement durable.
- ◆ Jardinage en groupe : partage des expériences et des récoltes.
- ◆ Agir localement sur l'offre alimentaire disponible aux citoyens.
- ◆ Améliorer l'insertion sociale des participants.

- ◆ Favoriser « l'empowerment », c'est-à-dire développer son pouvoir d'action pour améliorer sa qualité de vie, son milieu et sa société.
- ◆ Développement de liens de solidarité et de respect envers la communauté et l'environnement.
- ◆ Pratiques de jardinage biologique.
- ◆ Favoriser le sentiment d'appartenance à un quartier et une plus grande implication sociale.

Le jardinage collectif constitue une nouvelle forme d'agriculture urbaine dans laquelle un grand lopin de terre est cultivé par tous les jardiniers qui se partagent les fruits de la récolte. À la base, tous les jardins collectifs ont une mission de sécurité alimentaire et éducative. Gérés par des organismes de quartier qui offrent aussi des services de banque alimentaire, d'achats regroupés ou de cuisine collective, les jardins sont aussi un lieu de rencontre et d'éducation. En parallèle aux activités de jardinage, des ateliers sur le système alimentaire mondial, la citoyenneté, le compostage ou la lutte écologique contre les insectes sont offerts par les animateurs. Chaque jardin comporte ses particularités. Dans le quartier de CDN, par exemple, les jardins collectifs sont axés sur l'apprentissage du français et privilégient une approche interculturelle. Ainsi, les participants sèment des graines provenant de leur pays d'origine. Les jardins collectifs prennent place dans des lieux diversifiés : cours d'écoles, résidences pour personnes âgées, terrains d'habitation à loyer modique (HLM), terrains d'édifices à logements, terrains appartenant à des propriétaires privés et espaces appartenant à des organismes communautaires.

(Source : Entrevue avec Anne-Marie Legault, de la Chaire de recherche en éducation relative à l'environnement, UQAM)

5.3.3. Les toits verts

Les espaces verts de l'arrondissement CDN—NDG se font rares ou sont historiquement aménagés pour la tenue d'activités sportives ou récréatives. Dans la continuité des jardins collectifs, les toits des édifices peuvent devenir de petites oasis de verdure et ainsi répondre aux attentes de certains citoyens qui veulent apprivoiser cette nouvelle forme de jardinage tout en contribuant à atténuer les zones de chaleur de certains secteurs. Cette nouvelle forme d'agriculture urbaine reste encore à développer. L'arrondissement CDN—NDG compte, en effet, seulement trois toits verts répertoriés (tableau 5-3). Toutefois, les promoteurs de nouveaux projets de développement domiciliaire ou institutionnel dans l'arrondissement CDN—NDG sont fortement incités à prévoir l'aménagement de toitures vertes. Ainsi, il est possible de croire que sur une échéance de 10 ans, ce mode d'agriculture urbaine deviendra beaucoup plus populaire et, souhaitons-le, disponible pour les citoyens qui s'y intéressent.

Notons que des activités scientifiques pour les jeunes reliées au toit vert de la bibliothèque et de la maison de la culture de Côte-des-Neiges ont été organisées en collaboration avec des CPE, des écoles et des camps de jour en 2008 et 2009.

5.3.4. Les jardins de fleurs

À la demande d'un groupe de citoyens, l'arrondissement CDN—NDG a mis à leur disposition, au cours des deux dernières années, un espace pour y aménager un jardin de fleurs, c'est-à-dire un endroit particulier de jardinage réservé pour l'aménagement floral. Nous retrouvons ce jardin fleuri dans le parc Georges-Saint-

Pierre. Cette demande est grandissante et populaire dans certaines villes américaines, notamment à New York. Cette idée d'agrémenter le paysage urbain par des aménagements floraux mérite d'être exploitée plus abondamment dans l'arrondissement CDN—NDG et plus particulièrement dans les espaces verts lui appartenant.

5.4. Les nouvelles tendances

L'agriculture urbaine occupe une place importante dans l'arrondissement CDN—NDG, mais également à l'échelle de la Ville ainsi que dans plusieurs autres municipalités du Québec. Il est impératif de prendre connaissance des formes novatrices de jardinage urbain ayant cours ailleurs dans le monde et même d'user de créativité pour en développer de nouvelles chez nous. Ce développement doit survenir pour rencontrer les besoins grandissants en sécurité alimentaire et sociale mais également pour protéger le patrimoine végétal. Quelques pistes peuvent ainsi être évoquées, notamment quant aux types, lieux et mode de jardinage.

Types de jardinage

- * Conception de jardins intergénérationnels favorisant l'implication harmonieuse de clientèles de différents groupes d'âge tels que tout-petits, adolescents, jeunes adultes et aînés.
- * Conception de jardins familiaux, gérés par un OBNL qui attribue les lots à des familles défavorisées en visant un objectif d'autosuffisance alimentaire.
- * Conception de jardins d'insertion, gérés par un OBNL et destinés à des personnes en marge de la société ou à des clientèles jeunesse difficiles. Ces jardins offrent un encadrement par un animateur

sur place et visent à apporter un type particulier de contributions aux efforts d'intégration des usagers au sein de la société par une expérience de travail, une sensibilisation à l'environnement, etc.

- * Jardin éco-alimentation : projet de développement de produits de jardinage, distribués et vendus localement.
- * Projet de permaculture : développement d'un système alimentaire durable en encourageant un mode de vie qui inspire un comportement simple, basé sur le bon sens, qui répond à nos besoins et qui n'a pas de conséquence négative sur la vie d'autrui.
- * Conception de jardins éducatifs (garderie ou école): projet visant à faciliter l'approvisionnement des centres de la petite enfance (CPE) ou des écoles, aliments biologiques et locaux ainsi qu'à sensibiliser les enfants et les adultes autour d'eux aux diverses facettes de l'activité agricole et à ses liens avec la santé et l'environnement.

Lieux de jardinage

- Utilisation de tous les espaces : toits, murs, terrains privés, terrains abandonnés, cours arrières des immeubles (lien avec les propriétaires), locaux commerciaux, etc.
- Jardins partagés : utilisation des endroits publics vacants (bordures de trottoirs, ruelles, terre-pleins), ouverts aux passants, non cloisonnés en parcelles individuelles et réappropriation d'espaces abandonnés en plein cœur de l'arrondissement CDN—NDG permettant l'embellissement du voisinage, l'accessibilité et la diminution des zones de chaleur.

Modes de jardinage

- Jardinières écologiques avec réserve d'eau ou jardins hydroponiques simplifiés et expérimentaux (par exemple, utilisation d'un escalier en colimaçon ou Biotop).
- Jardinage de balcon et utilisation de bacs et sacs individuels.
- Jardinage de surfaces bétonnées : jardinage sur des îlots surélevés du sol à l'aide de différents matériaux (bois, béton, etc.). Dépendamment des terrains disponibles, les jardins surélevés peuvent être aménagés sur des toits, des terrains gazonnés ou des terrains asphaltés (stationnement).



**Maison de la culture Côte-des-Neiges –
Toit vert**

5.5. Principaux constats et recommandations

Le portrait du jardinage urbain dans l'arrondissement CDN—NDG démontre une offre de service qui se porte relativement bien. Cette activité est en continuel développement, tant en ce qui concerne ses adeptes que les modes de jardinage. Dans ce contexte il importe que l'arrondissement CDN—NDG demeure un acteur important dans le milieu et participe activement à ce type de prestation de service. Ainsi, quelques constats peuvent être évoqués et certaines pistes de solution peuvent être proposées.

Constats

Les indicateurs retenus nous révèlent certains faits quant à l'accessibilité :

- en termes de jardins communautaires seulement, l'arrondissement CDN—NDG se situe au-dessus de la moyenne montréalaise en ce qui concerne le nombre de citoyens par jardinet, ce qui le situe en déficit par rapport à plusieurs autres arrondissements. De plus, certains projets de développement immobilier importants vont voir le jour à court et moyen termes (Namur/Jean-Talon et Blue Bonnet par exemple) et le nombre et le type des nouvelles familles qui s'y installeront auront possiblement un impact substantiel sur la demande d'espaces de jardinage;
- * on remarque un léger écart dans la desserte en défaveur du quartier de NDG;

- * globalement, l'attente est de trois ans pour obtenir un jardinet dans les jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG;
- des frais annuels de 10 \$ sont toujours exigés pour l'inscription aux jardins communautaires. Dans les faits, chacun des jardiniers assume des dépenses supplémentaires pour l'organisation de chaque jardin ainsi que pour ses besoins personnels. Certains arrondissements ont d'ailleurs aboli cette contribution financière;
- aucune priorité d'inscription n'est actuellement donnée aux citoyens de l'arrondissement CDN—NDG qui désirent obtenir un jardinet;
- l'état des différents jardins communautaires dans l'arrondissement CDN—NDG est acceptable, mais un plan d'entretien doit rapidement être élaboré, puis étroitement suivi, avant que leur état ne se détériore de façon irréversible.

Recommandation 5-1

Déterminer, en collaboration avec les partenaires concernés et les autres directions de l'arrondissement CDN—NDG, des endroits propices au jardinage urbain sur le territoire pour mieux servir les nouvelles clientèles et notamment analyser la possibilité de créer un nouveau jardin dans NDG.

Recommandation 5-2

Maintenir l'ensemble des jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG et produire un plan d'intervention et d'entretien pour en assurer le bon état, en priorisant les jardins communautaires de la Savane et Notre-Dame-de-Grâce qui nécessitent une intervention à court terme.

Recommandation 5-3

Accorder la priorité aux résidants de l'arrondissement CDN—NDG pour l'accès aux ressources en jardinage urbain et subséquemment aux résidants des autres arrondissements de la Ville.

Recommandation 5-4

Réévaluer le maintien de la cotisation de 10 \$ pour accéder aux jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG afin d'en améliorer l'accessibilité et d'en simplifier la gestion.

Constats

Les observations nous révèlent certains faits quant à l'organisation des services :

- certains acteurs en agriculture ou jardinage urbain se retrouvent souvent seuls dans leur milieu. Il y a peu d'échanges entre les gestionnaires de jardins communautaires, de jardins collectifs ou de tout autre mode de jardinage. Certains liens sont faits avec les banques alimentaires et les tables alimentaires de l'arrondissement CDN—NDG, mais il y a encore de la place au développement en cette matière;
- il n'existe aucune table ou autres lieux d'échange permettant aux acteurs de l'agriculture urbaine dans l'arrondissement CDN—NDG d'échanger sur les différents sujets qui les concernent et d'élaborer des projets de développement qui pourraient être soumis à l'arrondissement;

- depuis plusieurs années, l'arrondissement CDN—NDG donne un soutien administratif aux comités de bénévoles qui s'occupent de la gestion des jardins communautaires pendant la saison estivale. Toutefois, l'effritement du bénévolat ainsi que le manque d'intérêt de certains membres des jardins, amènent la DCSLDS à supporter les demandes des jardiniers sans l'apport de ces comités de bénévoles. Cette situation entraîne une pression supplémentaire sur la DCSLDS et nous indique qu'une nouvelle voie doit être envisagée. Par exemple, il serait souhaitable d'établir un partenariat avec une ressource par quartier pour la gestion de ces jardins (inscription, gestion des listes d'attente, mise en oeuvre des jardins, etc.);
- dans la gestion des inscriptions des nouvelles demandes, il serait opportun de revoir le processus afin de permettre à ces citoyens d'avoir accès à toutes les ressources en jardinage urbain, c'est-à-dire que ceux-ci auraient la possibilité de s'inscrire dans les jardins communautaires mais aussi dans les jardins collectifs ou autres endroits, si les premiers ne sont pas disponibles. Nous croyons que les recommandations 5-4 et 5-5 pourront aider à améliorer ce constat en partie.

Recommandation 5-5

Réviser le mode de gestion des jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG ainsi que l'ensemble des politiques et règles qui les régissent.

Recommandation 5-6

Concier les acteurs du domaine afin de rationaliser l'offre de service et permettre au plus grand nombre de citoyens d'accéder aux ressources disponibles en jardinage urbain.

Recommandation 5-7

Instaurer une table d'échange en agriculture urbaine, où serait diffusés de l'information, des pratiques et des renseignements utiles à chacun des acteurs de ce domaine en plus de favoriser le réseautage avec les banques alimentaires et les tables en sécurité alimentaire afin de contribuer à ces banques à quelques reprises pendant la saison estivales, selon des échéanciers.

Constats

Les observations nous révèlent certains faits quant au déploiement des activités en matière d'agriculture urbaine et au respect des principes de développement durable adoptés par l'arrondissement, CDN—NDG notamment dans le cadre de son Plan vert :

- **les utilisateurs des jardins communautaires utilisent peu de compostières afin de réduire les déchets végétaux. Ainsi, il serait souhaitable d'encourager et de fournir des méthodes de compostage aux usagers qui, en plus de favoriser la réduction de la quantité de déchets végétaux, permettrait d'améliorer la qualité des aliments par le recours à une bio-alimentation;**
- **depuis près de deux ans, plusieurs citoyens ou organismes demandent à l'arrondissement CDN—NDG la possibilité d'entretenir et de culti-**

ver des fleurs et légumes à même les bordures de trottoirs, sur les terre-pleins en milieu de chemin et dans les parcs. De telles demandes sont également formulées pour les espaces et terrains vacants, à l'exemple de plusieurs autres pays. Les demandes d'adhésion à ces nouvelles tendances ne cessent d'augmenter;

- **les nouvelles avenues en matière d'agriculture urbaine méritent une plus grande attention des autorités municipales. Ainsi, il serait intéressant d'approfondir, avec les différentes directions de l'arrondissement CDN—NDG et certains organismes mandataires, les idées novatrices qui circulent dans ce domaine. Selon les mandats, la mission et les champs d'activités de la DCSLDS et celles des autres directions, une vision commune ou politique pourrait être mise en place afin de promouvoir et encadrer l'agriculture urbaine dans l'arrondissement.**

Recommandation 5-8

Élaborer, en collaboration avec les acteurs du domaine et les directions de l'arrondissement CDN—NDG, un projet d'implantation d'espaces de jardinage communautaire pour la culture des fleurs dans les parcs de l'arrondissement CDN—NDG.

Recommandation 5-9

Encourager le compostage dans les jardins communautaires de l'arrondissement CDN—NDG tout en élaborant des plans de formation et de communication à cet effet pour les usagers, en plus de fournir les outils nécessaires sur les lieux de jardinage.



Recommandation 5-10

Analyser, en collaboration avec les acteurs du domaine et les autres directions de l'arrondissement CDN—NDG, les nouvelles avenues en matière d'agriculture urbaine.

Recommandation 5-11

Établir, en collaboration avec les acteurs du domaine et les autres directions de l'arrondissement CDN—NDG, une politique d'agriculture urbaine qui s'inscrira dans le plan vert de l'arrondissement CDN—NDG.